

**E**n juin et juillet 2009 se dérouleront, pour la première fois, des oraux de rattrapage au baccalauréat professionnel. Si le projet de mettre en place un oral de rattrapage au Bac Pro est louable, celui de la session 2009, décidé dans la précipitation, organisé sans concertation, n'est qu'une mascarade et n'aura aucune valeur pédagogique.

Pis encore, nous considérons, qu'en l'état, ces oraux sont un pas de plus sur le chemin d'un enseignement professionnel livré aux exigences patronales.

### **Cet oral de rattrapage comptera pour 50% de l'examen !**

En effet, pour passer l'oral de rattrapage il faudra remplir deux conditions : obtenir au moins 8 de moyenne générale ET au moins 10 à l'épreuve d'évaluation de pratique professionnelle (EPP). Le ou la candidat/e remplissant ces conditions pourra alors passer un oral de 20 minutes qui s'appuiera sur la description d'une tâche professionnelle « réalisée en entreprise ». L'annexe que devront fournir les candidats pour cet oral, non soumise à notation et transmise le jour même de l'oral aux examinateurs, est constituée d'un simple A4 dans lequel le/la candidat/e doit témoigner qu'il ou elle a intégré les « compétences professionnelles » de la tâche décrite.

Cette épreuve de rattrapage, mise en place au nom de l'équité entre les voies de formation, propose des modalités très éloignées de celles de l'enseignement général et technologique où les candidats-tes repassent trois matières qu'ils ou qu'elles choisissent.

Manifestement, cet oral conforte l'idée que cette nouveauté a été « pondue » avec un objectif purement économique: une seule épreuve, un seul jury.

Cerise sur le gâteau, la note de cet oral sera additionnée à la moyenne générale. Le total divisé en deux fournira la note finale du candidat.

### **La moitié d'un examen repose sur une tâche professionnelle réalisée en entreprise !**

Nous sommes loin d'une formation de qualité visant à transmettre aux élèves les savoirs pratique, théorique et critique. Que l'enseignement dit « général » soit le grand absent de cet oral (*exit* les langues, les maths, les arts appliqués...) n'est, dans cette logique, pas une surprise.

La vérification du niveau est désormais réduite à la portion congrue : compétences en entreprise ! Les représentants du « monde de l'entreprise » étant cordialement invités à siéger dans les jurys des oraux, le doute n'est plus permis.

### **97% de taux de réussite garanti !**

Si dans la forme cet oral réunit tous les ingrédients permettant l'arbitraire le plus total, sur le fond, il vise à faire de l'enseignement professionnel public une « boîte à diplômes » patronaux.

De nombreux collègues, sans être opposé/es au principe d'un oral de rattrapage sont décidé/es à refuser de faire passer cet oral « sauce MEDEF » avec ce contenu et dans ces conditions.

**En conséquence, SUD Éducation :**

- exige la suspension immédiate de cet oral pour la session 2009 et exige que soient proposées aux candidat-tes des épreuves de rattrapage à l'image de celles des autres filières ;
- appelle les personnels à refuser de faire passer les oraux de rattrapage et à envoyer collectivement la lettre ci-jointe au Recteur ;
- dépose un préavis de grève couvrant les personnels la ou les semaines durant lesquelles ces oraux seront organisés .

**TOUS EN GREVE,  
LORS DES ORaux DE RATTRAPAGE DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL**